

# ***Conseil communautaire du civraisien***

**COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 23 JUILLET 2008  
À 18H00 À CIVRAY**

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE JEAN-OLIVIER GEOFFROY**

**Présents 23**

**Pouvoir 1**

**Votants 24**

**Présents** : MM. J-O Geoffroy Président - B.Chevalier - J-F.Vallade - H.Massonneau - J-B.Brunet -J-P.Gentils - J.Duqueroie - P.Auvin - R.Blanc - J-C.Gauthier - G.Ordonneau - J-M.Métayer - T.Bris - S.Morin - B.Geoffret - C.Grimaud - R.Vaillier - H.Gauvin - J.Vetault - J-P.Provost - D.Mériageult  
MMES.M.Guichard - L.Das Neves.

**Excusés** : MM. J.Rocher - D.Thimonier - J.M Peigné - Y.Vignaud

## **I. AIRE DES GENS DU VOYAGE**

### **A. Achat de matériels et signalétique**

La gestion du site a été confiée à la société SG2A Hacienda pour 1000€/place/an (24 places)

Une convention sera signée entre la société et la communauté de communes.

Le contrat est pour une durée de 36 mois.

La création d'une régie de recette est nécessaire.

L'achat du petit matériel d'outillage va se faire en commun avec la commune de Chauvigny. Une convention sera signée à cet effet.

Concernant la signalétique une étude est effectuée avec la DAEE

L'aire d'accueil doit ouvrir ses portes pour la fin septembre 2008

Concernant la signalétique, un panneau sera installé sur toutes les routes. La charte graphique est la même pour toutes les aires d'accueil.

L'aire sera fermée avec des gros blocs de pierre afin d'éviter des entrées avant la date officielle.

Il y a des antennes à Poitiers et Couhé.

### **B. Prolongation d'ordre de service**

Suite au retard dans les travaux il est nécessaire de prolonger l'ordre de service de 6 mois afin de permettre de mandater l'intégralité des travaux.

### **C. Comité technique et référent communal**

4 membres sont à désigner au sein du conseil communautaire.

Le Comité technique est chargé de : - préparer le comité de pilotage

- partager l'information
- maintenir la cohérence d'action

1 référent communal sera nommé au sein du comité technique

Le comité technique est le même que le comité de pilotage

Le comité technique est le suivant :

- Mr Ordonneau
- Mr Geoffroy
- Mr Blanc
- Mr Brunet

Mr Blanc est nommé référent communal.

## **II. LOCAUX SOREGIES À SAVIGNÉ**

### **A. Achat et revente de l'immeuble**

La Sorégies vend à la CdC son immeuble de Savigné pour la somme de 230 000 €.

Le lot comprend :    3900 m<sup>2</sup> de terrain  
                          370 m<sup>2</sup> de bureaux  
                          585 m<sup>2</sup> de garage

La CdC va ensuite vendre cet ensemble à une entreprise locale pour la somme de 233 500 € (frais d'acte notarié pris en charge par l'acquéreur) sous réserve de l'estimation des domaines en cours.

Des clauses particulières sont annexées à l'acte notarié concernant le stockage de guirlandes de Noël et le maintien de l'antenne sur le bâtiment.

Il s'agit de favoriser l'agrandissement d'une entreprise locale, mais c'est une opération qui doit rester exceptionnelle.

### **B. Ouverture de crédits**

Pour cette acquisition et la revente une ouverture de crédits est nécessaire

Art 2138-0113        250 000 €

## **III. CESSION BÂTIMENTS DAEE**

Le président informe l'assemblée que le Conseil Général a accepté d'acheter pour la somme de 75 000 € le bâtiment situé route du chemin vert qui était loué à la DAEE et mis à disposition au SIMER pour ses camions poubelles.

Le Président rappelle que l'estimation des domaines était de 67 000 €

## **IV. VOIRIE 2008 : MODIFICATION DES TRAVAUX**

### **A. Abords de l'ESEC**

Une modification des travaux a été réalisée avec une baisse d'un montant de 6000 € TTC

### **B. Demande de subvention DGE**

Une demande de DGE sera faite pour les travaux de mise en sécurité à hauteur de 26 000€

Les travaux correspondent à la pose de potelets, la signalétique, la peinture au sol et des travaux de bicouches de chaque côté.

### **C. Travaux Savigné**

Une modification des travaux sur Savigné entraînera un avenant au marché « voirie » en septembre.

Il y aura une avance d'enveloppe pour la commune de Savigné

Il s'agit d'agrandir et d'élargir les routes concernées et de mettre des poutres en renfort avec un enduit.

## V. ZA DE SAVIGNE

DL Infra a été retenu en tant que cabinet d'étude pour réaliser une étude de faisabilité.

Elle comprend :

- un plan topographique de la zone
- une esquisse et le chiffrage des travaux

La zone étudiée prend en compte les espaces communaux et les espaces communautaires dans le cadre d'une bonne cohérence pour la réalisation des travaux.

L'étude est estimée à 4000 € HT. Elle pourra être suivie d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Une réunion publique avec tous les riverains est prévue fin septembre pour participer à l'étude.

Monsieur Grimaud ajoute que les travaux situés sur les espaces communaux seront à la charge de la commune de Savigné.

## VI. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Compte rendu de la commission du 21 juillet

### **A. Rappel du règlement Intérieur pour les subventions**

Pour les actions qui sont de la compétence pleine et entière de la Communauté de Communes du Civraisien :

- Valider une intervention financière de la CdCC sur le fonctionnement des structures :
  - o RASED : une subvention sera attribuée par la commission tous les ans en fonction de la présentation d'un projet pédagogique qui sera établi sur 3 ans (1300 €/an au lieu de 480€)
  - o CLISS : une subvention de fonction + 50% d'une dépense subventionnable de 1200 € pour les projets pédagogiques annuels
  - o Cicérone : intervention en fonction de la demande de subvention pour l'aide à la mobilité.
  - o Lhoumeau : intervention sur le coût du transport

Pour les interventions financières de la Communauté de Communes du Civraisien dans le cadre de ses compétences sur des projets ponctuels ou des structures:

- Accès aux jeunes (5-17 ans) aux sports :
  - o Verser une participation financière forfaitaire, qui est actuellement de 20€ par enfant habitant la CdCC et licencié dans un club sportif du canton (école de sport). Le forfait pourrait passer à 25€/enfant en 2009.
  - o Verser une participation forfaitaire à l'USEP de la Vienne
- Accès aux jeunes (5-17 ans) à la culture et aux loisirs :
  - o Participer au fonctionnement des structures dans le cadre d'une convention
  - o Avoir des tarifs préférentiels pour les jeunes
- Manifestations pour promouvoir l'image de la communauté de communes :
  - o Soutenir financièrement les projets quand il s'agit :
    - D'une aide à la création d'une association uniquement la première année
    - D'une aide à la création d'une manifestation d'envergure communautaire uniquement la première année
    - D'une aide à l'organisation d'une manifestation d'envergure départementale (congrès etc...)
    - D'une aide à l'organisation d'une manifestation ponctuelle qui valorise le patrimoine communautaire
  - o Réglementer les modalités d'intervention :
    - Mettre en place une convention lorsque l'aide financière dépasse un certain seuil

- Rencontrer les associations afin qu'elles présentent leur projet
- Solliciter un budget prévisionnel détaillé et crédible du projet avec la subvention demandée (un document sera remis à chaque association)
- Solliciter les derniers comptes de résultats des associations qui demandent une subvention
- Demander aux associations de mettre le logo de la communauté de communes sur les documents d'informations.

### **B. Demandes de subvention :**

- musique pour tous	300 €
- école primaire de civray	non retenue
- centre formation des musiciens intervenants	non retenue

### **C. Achat de lots :**

1 Banderole  
250 Tee shirt  
20 Coupes  
500 stylos

Budget alloué 1500 €

Ces lots seront donnés aux associations qui ne bénéficient pas de subventions.

### **D. Cicérone**

Une rencontre est prévue avec la commission, Cicérone ainsi que les partenaires financiers CAF, MSA et conseil général.

La commission propose de doubler la subvention 2008 avec 2000 € en plus pour la mobilité afin de palier au manque de finances et notamment suite à la baisse de la subvention régionale (8000€).

Il semble nécessaire de demander à cicérone un état général des actions menées et des missions de la structure.

Un avis des partenaires locaux semble nécessaire : CAF, maison de la santé, pluriel, etc...

Il ne faut pas que les actions de cicérone partent dans tous les sens, car ils risquent de perdre le contrôle.

Il semble important que la collectivité soit présente dans le conseil d'administration.

Un projet d'audit de la structure serait intéressant.

### **E. Banque alimentaire**

Du fait que la CdC n'a pas la compétence : banque alimentaire, la commission sollicite les communes afin qu'elles participent à hauteur de 0.11 €/hab.

## **VII. PERSONNEL**

Création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 afin de nommer Raymond Blanc sur ce poste.

## **VIII. MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION POUR ÉCOLE DE PÊCHE**

Il s'agit de modifier des termes d'une délibération prise en avril sur la réalisation des travaux de l'école de pêche.

Les lots 7 et 8 sont acceptés après avoir fait sortir Mr Vaillier.

---

Concernant les vols sur la maison de la pêche, il est nécessaire de mettre un système d'alarme et des grilles.

## **IX. FISCALITÉ : EXONÉRATION DE TP**

Il s'agit d'une exonération pour une période de 3 ans à compter de l'année qui suit celle de l'installation des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires, qui exercent pour la première fois leur activité sur des communes de -2000 hab ou en ZRR

Une TP est d'environ 1500 €

Il s'agit d'une exonération sur 3 ans.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

### **A. SIMER pour la voirie**

Le SIMER propose de réaliser une étude pour la gestion de la compétence voirie.

Pour participer aux réunions les délégués sont les suivants :

- Mr Raymond Blanc
- Mr Gabriel Ordonneau.

*N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, le Président propose de lever la séance.*